



Stratégie concernant le soutien aux grandes manifestations sportives

Buts, mesures, compétences

30 août 2021



1 Exposé de la situation

De nombreuses manifestations sportives internationales ont lieu chaque année en Suisse. De tailles très variables, de formes très diverses et portant sur de nombreux sports, elles ont de multiples effets sur le sport, l'économie et la société et ont une importance considérable pour l'image de la Suisse et du sport suisse à l'échelle internationale. La plupart du temps, leur financement ne peut pas être assuré sans le soutien des pouvoirs publics.

En matière de planification, de réalisation, d'accompagnement et de soutien des grandes manifestations sportives, certains acteurs ont acquis des trésors d'expérience: les organisateurs eux-mêmes, les fédérations sportives, les sites hôtes et les services fédéraux et cantonaux. Les partenaires publics et privés qui s'investissent dans de ces événements y ont des intérêts divers et évoluent dans des cadres variés. Leurs objectifs et attentes sont déterminants pour la planification, la réalisation ou le financement des manifestations.

La présente stratégie, élaborée par l'OFSPPO et Swiss Olympic, association faitière du sport suisse et comité national olympique, a pour but de mieux tirer parti des grandes manifestations sportives organisées dans notre pays pour encourager le sport d'élite et du sport populaire. L'organisation et la réalisation de ces manifestations relèvent généralement de la responsabilité des fédérations sportives nationales et de comités d'organisation constitués pour l'occasion. La présente stratégie crée des incitations et des conditions favorables pour que les fédérations sportives et leurs partenaires puissent planifier les grandes manifestations en mettant davantage l'accent sur leur utilité à long terme pour le sport et sur d'autres intérêts de la société. Outre ces objectifs d'encouragement, la stratégie définit les conditions-cadres d'une organisation durable et efficiente.

La présente stratégie concerne les grandes manifestations sportives internationales à caractère unique, dans tous les sports et pour toutes les catégories d'âge, ainsi que les manifestations polysportives pour autant qu'elles soient d'une envergure comparable à celle des manifestations monosport (p. ex. Jeux olympiques de la jeunesse, Universiade d'hiver). Elle ne concerne pas, par contre, les événements de très grande ampleur tels que les Jeux olympiques et les Jeux paralympiques d'hiver, dont la planification, l'organisation et le financement impliquent des démarches spécifiques.

Les manifestations récurrentes annuelles sont soutenues par la Confédération par le biais de prestations en nature, fournies notamment par l'armée. Aucune aide financière directe n'est octroyée. La présente stratégie analyse les défis auxquels ces manifestations sont confrontées, de même que les intérêts des partenaires privés et publics en termes d'encouragement et le potentiel de ces manifestations en la matière. Elle vise à permettre aux différents acteurs d'évaluer leur action et de la redéfinir le cas échéant.



2 Buts

L'OFSPPO et Swiss Olympic ont élaboré cette stratégie avec les buts suivants:

- **Transmission d'impulsions positives: les grandes manifestations sportives contribuent à l'encouragement et au développement du sport d'élite et du sport populaire en Suisse.**
- **Exemplarité des grandes manifestations sportives organisées en Suisse en termes de durabilité et de bonne gouvernance**
- **Economicité et efficacité de l'emploi des fonds publics**
- **Création de la plus grande sécurité possible en matière de planification pour les partenaires des projets**
- **Possibilité pour Swiss Olympic et les fédérations sportives suisses de se profiler comme des partenaires forts et fiables dans le cadre des processus de candidature et lors de la réalisation des grandes manifestations sportives**
- **Coordination optimale des intérêts et de l'engagement des divers acteurs**

Ces buts sont regroupés dans trois champs d'action distincts et présentés ci-après.

1

Processus de planification et effet d'encouragement

Le premier but de ce champ d'action est de renforcer l'efficacité des grandes manifestations sportives en tant qu'outils d'encouragement du sport. Les fédérations sportives nationales contribuent largement à cet égard en se dotant d'une planification à long terme des grandes manifestations, basée sur une stratégie d'encouragement du sport qui leur est propre. Les grandes manifestations sportives doivent servir de levier aux fédérations sportives pour la mise en œuvre et l'accélération des mesures d'encouragement du sport d'élite et du sport populaire. Des mesures d'encouragement ciblées peuvent en effet être développées et mises en œuvre en lien avec une grande manifestation sportive. La plateforme de communication que constitue une grande manifestation sportive augmente en outre les possibilités d'obtenir le soutien de tiers pour des mesures d'encouragement du sport spécifiques. Les mesures d'encouragement du sport liées à une manifestation doivent pouvoir être intégrées d'emblée dans le concept de réalisation et le concept de financement de celle-ci. La transparence quant aux ressources allouées à la planification et à la réalisation de la manifestation ainsi qu'à la réalisation de mesures d'accompagnement doit être accrue.

Deuxième but: accroître la sécurité de la planification pour tous les partenaires d'un projet donné. Des critères et processus de décision transparents et fiables y contribuent. Par ailleurs, les décisions quant au soutien apporté à un projet, quand elles sont prises suffisamment tôt et qu'elles sont contraignantes, renforcent la position des fédérations sportives et des organisateurs en comparaison internationale et réduisent les risques liés à la planification. Enfin, une transparence accrue concernant les contributions totales versées par les pouvoirs publics aux grandes manifestations sportives (y compris les prestations en nature, p. ex. de l'armée et de la protection civile) permet d'assurer une utilisation équilibrée des fonds publics.

Troisième but: mieux coordonner les initiatives en faveur de la réalisation de telle ou telle manifestation entre les fédérations sportives. Il s'agit d'exploiter les synergies lors de la planification et de l'organisation des manifestations et d'éviter d'éventuels conflits en termes de calendrier, de capacités et de ressources. Au surplus, ce dialogue peut déboucher sur un nombre accru d'efforts ciblés en vue de se voir octroyer des grandes manifestations.



Quatrième but: coordonner les intérêts variés que la manifestation présente pour les différents acteurs publics et privés qui apportent leur soutien. Pour cela, il convient d'analyser les effets escomptés et les effets visés dans les différents domaines de promotion et, pour les différentes activités d'encouragement, de répartir clairement les responsabilités. Cela permet une coordination précoce des intérêts et des possibilités de soutien entre le sport, la politique et l'économie.

2

Planification et réalisation des événements

Les buts regroupés dans ce champ d'action concernent la réalisation des manifestations, qui se doit d'être efficace et durable. Il s'agit de faire en sorte que les responsables de projet puissent se baser sur les expériences que les partenaires publics et privés ont déjà faites. En outre, il est important que, dès la mise en route d'un projet, on recoure aux structures et aux processus organisationnels qui ont fait leurs preuves.

Les critères d'économicité, d'efficacité et de durabilité découlent en partie de réglementations générales auxquelles les partenaires publics et privés des manifestations sportives sont soumis (p. ex. dispositions relatives aux subventions des services apportant un soutien, réglementation concernant les marchés publics, standards de durabilité reconnus, etc.).

Les grandes manifestations sportives doivent être réalisées en adéquation avec les objectifs climatiques du Conseil fédéral en visant le recours aux énergies renouvelables et en évitant le plus possible les émissions de CO₂ ou en les compensant le cas échéant. Grâce à leur rayonnement, les grandes manifestations sportives peuvent contribuer dans une large mesure à la sensibilisation de la société aux questions environnementales. Une formulation claire des conditions et des attentes dans ces domaines permet d'orienter correctement les projets dès le départ en fonction de ces objectifs.

Les responsables de manifestations doivent pouvoir puiser de façon ciblée dans la somme d'expériences et de connaissances accumulée lors de manifestations précédentes. Dans ce but, les informations sont regroupées et leur accès est facilité. Des évaluations de projet systématiques et des programmes d'observation viennent enrichir ce bagage.

3

Conditions cadres pour les manifestations récurrentes annuelles

Les manifestations sportives internationales récurrentes annuelles ont des impacts multiples sur le sport, l'économie et la société. Leur importance dans ces trois domaines est considérable pour la Suisse et en particulier pour les régions qui les accueillent. Elles présentent des opportunités et doivent faire face à des défis en partie comparables à ceux des grandes manifestations sportives internationales uniques, ce qui permet d'exploiter des synergies. Dans la concurrence internationale que se livrent les différents sites pour les accueillir, les manifestations uniques et récurrentes peuvent aussi tirer parti les unes des autres. En comparaison des manifestations uniques, les manifestations récurrentes annuelles sont généralement davantage ancrées aux échelles cantonales, régionales et locales et elles sont davantage liées aux structures locales, touristiques et économiques. Elles doivent donc être considérées différemment des grandes manifestations sportives uniques s'agissant d'un soutien fédéral.

La Confédération peut soutenir les manifestations sportives récurrentes qui présentent un intérêt particulier pour la Suisse au moyen de prestations en nature (mise à disposition de personnel, de matériel ou de véhicules). Les prestations et l'ampleur du soutien fédéral varient beaucoup d'une manifestation à l'autre. Les cantons, quant à eux, soutiennent les manifestations récurrentes à des degrés divers via des aides financières et des prestations en nature.



Les organisateurs de grandes manifestations récurrentes font face à des défis de taille: évolutions sur le marché des sponsors, accroissement des attentes des parties prenantes quant à l'organisation et à la tenue des manifestations (p. ex. infrastructures, sécurité, mise en scène pour les médias, transition numérique) et multiplication des conditions posées par les autorités en termes de protection de l'environnement, de transparence et de conformité.

Au vu de ce contexte, les conditions cadres des manifestations récurrentes sont analysées de manière plus approfondie. Le but est d'identifier le potentiel qu'elles présentent sous l'angle de la promotion (encouragement du sport, promotion des sites, promotion économique) et de concevoir l'activité d'encouragement des autorités qui les soutiennent (cantons et communes, notamment) en tenant compte de ces intérêts.

3 Mesures

Ces buts seront poursuivis en mettant en œuvre les mesures ci-après, qui obéissent à des calendriers et des démarches spécifiques. Leur mise en œuvre est confiée à des acteurs distincts. Ce catalogue de mesures n'est pas exhaustif et peut être adapté et complété dans le cadre du déploiement de la présente stratégie.

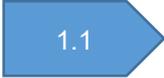
3.1 Vue d'ensemble

Champs d'action	Objectifs	Principales mesures
1. Processus de planification et effet d'encouragement	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître la sécurité en termes de planification pour l'ensemble des parties prenantes - Accroître les possibilités de planifier et de mettre en œuvre des mesures d'encouragement du sport efficaces - Garantir la transparence concernant les subventions autorisées et versées pour les grandes manifestations sportives (Confédérations et autres partenaires) - Identifier les initiatives, les évolutions et les défis à venir et coordonner les actions 	1.1 Planification et coordination à long terme des manifestations sportives
		1.2 Consolidation du processus décisionnel concernant les aides financières de la Confédération
		1.3 Calcul du soutien de la Confédération sur la base de paramètres unifiés
		1.4 Coordination des prestations de soutien de la Confédération
2. Planification et réalisation des événements	<ul style="list-style-type: none"> - Dresser un état des lieux des conditions-cadres que connaissent l'ensemble des partenaires, le tenir à jour et communiquer à ce sujet - Intensifier les échanges de savoirs et d'expériences en matière de planification et d'organisation d'événements 	2.1 Mise en place et exploitation d'un service de coordination des grandes manifestations sportives
		2.2 Ancrage de standards concernant une gestion des manifestations efficiente, durable et conforme aux règles de la bonne gouvernance
3. Conditions cadres pour les manifestations récurrentes annuelles	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner et accorder les initiatives - Identifier et exploiter les synergies qui existent dans l'encouragement de grandes manifestations sportives 	3.1 Etat des lieux de la pratique des pouvoirs publics et de Swiss Olympic en matière de soutien aux manifestations sportives récurrentes



3.2 Présentation des mesures

3.2.1 Champ d'action «Processus de planification et effet d'encouragement»

Mesure 	Planification et coordination à long terme des manifestations sportives						
	<p>L'élaboration de planifications à long terme des manifestations sportives par les fédérations sportives accroît sensiblement la sécurité en termes de planification pour l'ensemble des partenaires d'un projet. Les objectifs poursuivis par une fédération qui met sur pied une manifestation peuvent être formulés à un stade précoce du projet et coordonnés avec les organisateurs et les organes de financement. De cette manière, les manifestations sportives peuvent davantage jouer un rôle de catalyseur des mesures d'encouragement du sport et stimuler les innovations conceptuelles ou technologiques. Une planification à long terme permet en outre aux diverses fédérations de coordonner leurs initiatives.</p> <p>Les fédérations sportives élaborent une stratégie à long terme concernant les manifestations sportives à un horizon de huit à douze ans. Cette stratégie est actualisée en continu. Les fédérations considèrent la planification à long terme des manifestations sportives comme faisant partie intégrante de leur stratégie d'encouragement du sport.</p>						
	<p>Activités de soutien</p> <table border="1" data-bbox="395 1167 1404 2027"> <tbody> <tr> <td data-bbox="403 1167 566 1373">  </td> <td data-bbox="566 1167 1404 1373"> <p>Swiss Olympic/l'OFSPPO mettent des exemples de bonnes pratiques de planification à long terme à la disposition des fédérations sportives. Swiss Olympic soutient les fédérations lors de l'élaboration de leur planification des manifestations sportives.</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="403 1373 566 1753">  </td> <td data-bbox="566 1373 1404 1753"> <p>L'OFSPPO charge Swiss Olympic, dans le cadre de la convention de prestations, d'exiger des fédérations sportives qu'elles élaborent une planification à long terme des manifestations sportives.</p> <p>Swiss Olympic contraint les fédérations sportives, dans le cadre des conventions de prestations, à élaborer une planification à long terme des manifestations sportives. L'état des planifications et leur mise à jour constituent des points à l'ordre du jour des discussions annuelles entre Swiss Olympic et les fédérations sportives ainsi qu'entre l'OFSPPO et Swiss Olympic.</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="403 1753 566 2027">  </td> <td data-bbox="566 1753 1404 2027"> <p>Swiss Olympic veille à entretenir des échanges réguliers entre les membres et les partenaires de la fédération faîtière avec pour objectif:</p> <ul style="list-style-type: none"> – d'identifier les opportunités pour la Suisse; – de définir les moments propices pour présenter des candidatures; – de coordonner les projets en cours et les initiatives potentielles quant au calendrier et au contenu; </td> </tr> </tbody> </table>		<p>Swiss Olympic/l'OFSPPO mettent des exemples de bonnes pratiques de planification à long terme à la disposition des fédérations sportives. Swiss Olympic soutient les fédérations lors de l'élaboration de leur planification des manifestations sportives.</p>		<p>L'OFSPPO charge Swiss Olympic, dans le cadre de la convention de prestations, d'exiger des fédérations sportives qu'elles élaborent une planification à long terme des manifestations sportives.</p> <p>Swiss Olympic contraint les fédérations sportives, dans le cadre des conventions de prestations, à élaborer une planification à long terme des manifestations sportives. L'état des planifications et leur mise à jour constituent des points à l'ordre du jour des discussions annuelles entre Swiss Olympic et les fédérations sportives ainsi qu'entre l'OFSPPO et Swiss Olympic.</p>		<p>Swiss Olympic veille à entretenir des échanges réguliers entre les membres et les partenaires de la fédération faîtière avec pour objectif:</p> <ul style="list-style-type: none"> – d'identifier les opportunités pour la Suisse; – de définir les moments propices pour présenter des candidatures; – de coordonner les projets en cours et les initiatives potentielles quant au calendrier et au contenu;
	<p>Swiss Olympic/l'OFSPPO mettent des exemples de bonnes pratiques de planification à long terme à la disposition des fédérations sportives. Swiss Olympic soutient les fédérations lors de l'élaboration de leur planification des manifestations sportives.</p>						
	<p>L'OFSPPO charge Swiss Olympic, dans le cadre de la convention de prestations, d'exiger des fédérations sportives qu'elles élaborent une planification à long terme des manifestations sportives.</p> <p>Swiss Olympic contraint les fédérations sportives, dans le cadre des conventions de prestations, à élaborer une planification à long terme des manifestations sportives. L'état des planifications et leur mise à jour constituent des points à l'ordre du jour des discussions annuelles entre Swiss Olympic et les fédérations sportives ainsi qu'entre l'OFSPPO et Swiss Olympic.</p>						
	<p>Swiss Olympic veille à entretenir des échanges réguliers entre les membres et les partenaires de la fédération faîtière avec pour objectif:</p> <ul style="list-style-type: none"> – d'identifier les opportunités pour la Suisse; – de définir les moments propices pour présenter des candidatures; – de coordonner les projets en cours et les initiatives potentielles quant au calendrier et au contenu; 						



	<ul style="list-style-type: none"> – de s'accorder sur la manière d'utiliser les grandes manifestations sportives en tant qu'outils d'encouragement du sport <p>Swiss Olympic examine d'ici fin 2022 au plus tard dans quelle mesure les canaux habituels peuvent être employés pour atteindre ces objectifs et si de nouveaux doivent voir le jour.</p>
--	---

Mesure	
1.2	<p>Consolidation du processus décisionnel concernant les aides financières de la Confédération</p> <p>Tous les trois ou quatre ans environ, l'OFSPPO prépare un arrêté fédéral visant à soutenir des grandes manifestations sportives en Suisse. Celui-ci contient une vue d'ensemble des projets prévus pendant une période de planification donnée. Il comprend également des demandes de crédits d'engagement visant à soutenir les projets pour lesquels d'une subvention fédérale de plus de 200 000 francs est prévue. Le soutien apporté aux projets subventionnés à raison de moins de 200 000 francs continue d'être assuré dans le cadre du crédit de transfert demandé chaque année et administré par l'OFSPPO.</p> <p>Les crédits d'engagement visant à soutenir une grande manifestation sportive doivent pouvoir être utilisés durant une période définie. Cette formule donne une plus grande marge de manœuvre aux fédérations sportives/organismes, elle leur permet de réagir avec souplesse à l'évolution du «marché» lors de l'attribution de manifestations et de lancer une procédure de candidature à un ou plusieurs moments opportuns.</p> <p>La consolidation du processus décisionnel à l'échelon fédéral présente les avantages suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Elle améliore les bases de décision pour le Conseil fédéral et le Parlement. Les décisions peuvent être prises sur la base d'une vue d'ensemble des manifestations prévues pour une période de planification définie. – Elle favorise le regroupement des initiatives des fédérations sportives et des organismes, et, partant, leur coordination. – Elle permet de soutenir des projets intégrés dans les bases stratégiques des fédérations sportives et dont les effets sur l'encouragement du sport et d'autres secteurs de promotion ont été discutés et évalués en amont. – Elle laisse plus de temps pour mettre en œuvre les mesures d'accompagnement visant à encourager le sport. – Elle confère plus de flexibilité aux fédérations sportives qui se battent pour obtenir le droit d'accueillir des grandes manifestations sportives (en leur permettant notamment de faire plusieurs tentatives) et multiplie leurs chances de se voir attribuer l'événement.
Mesure	
1.3	<p>Calcul du soutien de la Confédération sur la base de paramètres unifiés</p> <p>Le calcul du soutien apporté par la Confédération à une grande manifestation sportive repose sur le concept de financement et le concept de réalisation établi par la fédération sportive concernée. Ces concepts décrivent également la forme et le financement des mesures d'accompagnement prévues pour encourager le sport.</p>



Les paramètres suivants sont déterminants pour le calcul de la subvention fédérale à une grande manifestation sportive:

- Coûts totaux imputables pour l'organisation et la réalisation de la manifestation
- Fonds privés provenant de la commercialisation de la manifestation (recettes de billetterie, sponsoring, vente de droits, dons, etc.) et devant être entièrement utilisés.
- Coûts des mesures d'encouragement du sport qui seront mises en œuvre en lien avec la manifestation
- Contribution du canton/des communes
- Subvention fédérale demandée

La contribution totale de la Confédération comprend une contribution pour l'organisation et la réalisation de la manifestation ainsi qu'une contribution pour les mesures d'accompagnement visant à encourager le sport. Dans tous les cas, le montant maximal octroyé correspond au maximum à la contribution demandée par la fédération sportive concernée.

Pour la Confédération, l'intérêt de soutenir une grande manifestation sportive repose dans l'effet d'encouragement que celle-ci déploie pour le sport d'élite et le sport populaire. La Confédération incite à la mise en œuvre de mesures d'encouragement du sport ciblées liées à la manifestation et générant une plus-value pour l'encouragement du sport en Suisse. La fédération sportive concernée doit garantir et démontrer l'effet recherché des mesures et du financement nécessaire à cet égard.

La contribution de la Confédération pour l'organisation et la réalisation de la manifestation se base sur les coûts totaux imputables. Dans la mesure du possible, ces coûts doivent être couverts par des fonds privés provenant de la commercialisation de la manifestation (recettes de billetterie, sponsoring, vente de droits, dons, etc.). Les coûts totaux imputables et les moyens attendus provenant de la commercialisation sont en général liés à l'importance de la manifestation et du sport concerné. Ils sont fixés sur la base de valeurs empiriques et de comparaisons transversales ainsi qu'après consultation des cantons concernés. La Confédération couvre au maximum un tiers des coûts encore non couverts. La contribution de la Confédération n'excède pas la moitié de la celle des cantons et des communes à l'organisation et à la réalisation d'une manifestation.

Activités de soutien

1.3.1

L'OFSPPO/Swiss Olympic, les cantons et les communes hôtes coordonnent les prestations de soutien allouées à une grande manifestation sportive. Ils tiennent compte à cet égard du potentiel de la manifestation par rapport aux différents intérêts en termes d'encouragement.

1.3.2

L'OFSPPO et Swiss Olympic formulent, à l'intention des fédérations sportives, les exigences et les attentes concernant la qualité et le degré de précision du concept de financement et du concept de réalisation qu'elles doivent présenter avec leur demande de contribution.



Mesure 1.4	Coordination des prestations de soutien de la Confédération
	<p>Les services de l'administration fédérale impliqués dans le soutien d'une grande manifestation coordonnent leurs décisions. Pour tout ce qui a trait à la garantie de la sécurité, une coordination avec les cantons ou la CCDJP est assurée.</p> <p>L'OFSPPO décrit les prestations en nature planifiées de la Confédération de manière appropriée dans les bases de décision relatives à l'octroi d'une aide financière à une manifestation.</p>
	Activités de soutien
	<p>1.4.1</p> <p>Les fédérations sportives/organismes quantifient, dans leur concept de financement, les prestations en nature (gratuites et payantes) qu'ils attendent de la Confédération.</p> <p>L'OFSPPO veille à informer à un stade précoce les services concernés des besoins des organisateurs. Il décrit les besoins des fédérations sportives / organisateurs dans les bases de décisions relatives à l'octroi d'aides financières pour une grande manifestation sportive.</p> <p>Le SG-DDPS assure au sein du DDPS la circulation des informations sur les demandes de soutien concrètes, leur avancement et les décisions relatives au soutien (organe interne du DDPS concernant la coordination des grandes manifestations sportives).</p>
	<p>1.4.2</p> <p>Conformément à l'art. 5, al. 2 de l'ordonnance concernant l'appui d'activités civiles et d'activités hors du service avec des moyens militaires (OACM), l'OFSPPO donne son avis sur la portée des manifestations (uniques ou récurrentes annuelles) en termes d'encouragement du sport. Il tient compte pour ce faire de la planification de la manifestation réalisée par la fédération concernée, du concept de réalisation ainsi que de l'évaluation du potentiel et des chances de réalisation.</p> <p>L'avis de l'OFSPPO est pris en compte dans la priorisation du soutien fourni aux manifestations dans le cadre de l'OACM.</p>



3.2.2 Champ d'action «Planification et réalisation événements»

<p>Mesure</p> <p>2.1</p>	<p>Mise en place et exploitation d'un service de coordination des grandes manifestations sportives</p>
	<p>L'OFSPPO und Swiss Olympic exploitent conjointement un service de coordination des grandes manifestations sportives. La coordination proprement dite est assurée par l'OFSPPO et Swiss Olympic participe à la mise en œuvre et au financement. La coordination comprend notamment les tâches suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Collecte et diffusion de connaissances concernant les grandes manifestations sportives, notamment en ce qui concerne <ul style="list-style-type: none"> ○ les conditions-cadres de la Confédération, des cantons et des communes s'agissant du soutien apporté aux grandes manifestations sportives (bases légales, conditions, processus décisionnels) ○ la garantie de standards élevés en matière de compatibilité environnementale et de durabilité ○ l'évaluation des effets des grandes manifestations sportives sur le sport, l'économie et la société ○ la garantie d'une planification réaliste des coûts et du financement – Elaboration de recommandations pour l'optimisation continue de l'activité d'encouragement de la Confédération et de Swiss Olympic – Garantie de l'organisation de programmes d'observation ou de débriefings à la suite de grandes manifestations sportives uniques ou récurrentes (groupes cibles: fédérations sportives, futurs organisateurs, représentants de la Confédération/des cantons) – Observation des développements au niveau international, entretien des contacts internationaux (transfert de connaissances) et information des cercles intéressés – Echanges d'expériences concernant le recours à des bénévoles <p>Les bases et instruments suivants doivent en outre être élaborés lors de la phase de mise en place du service de coordination:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Exemples de bonnes pratiques dans les stratégies à long terme des fédérations en matière de grandes manifestations sportives (en collaboration avec les fédérations) (1.1.1) – Définition des exigences d'un concept de réalisation, d'un concept de financement et d'un concept d'héritage (1.3.2) – Conditions/exigences concernant l'économicité, la durabilité et la bonne gouvernance (2.2) <p>La mise en place du service de coordination a lieu d'ici à fin 2022, avec clarification de la forme d'organisation concrète et de la collaboration avec les partenaires. Un échange régulier entre les fédérations sportives, les cantons et d'autres partenaires (p. ex. STS, CRCS, VSSA, etc.) est indispensable pour que le service de coordination puisse remplir son mandat.</p> <p>L'OFSPPO et Swiss Olympic mettent à disposition des ressources financières et des ressources en personnel prélevées sur leurs moyens actuels. Le service de coordination n'a aucune fonction opérationnelle en lien avec les différentes grandes manifestations sportives et ne fait pas partie de leurs organes responsables.</p>



<p>Mesure</p> <p>2.2</p>	<p>Ancrage de standards concernant une gestion des manifestations efficiente, durable et conforme aux règles de la bonne gouvernance</p>
<p>Les grandes manifestations sportives soutenues par l'OFSPPO et Swiss Olympic répondent à des exigences de qualité élevées sur les plans suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> – durabilité économique, sociétale et écologique: elles doivent se fonder sur la stratégie pour le développement durable, les objectifs de l'Agenda 2030 pour le développement durable, la mise en œuvre de la loi sur l'aménagement du territoire, du projet de territoire suisse et du plan sectoriel des transports, ainsi que sur les objectifs du Conseil fédéral en termes de politique énergétique et climatique. – structures et processus de gouvernance / intégrité / transparence financière (en adéquation avec des normes de bonne gouvernance reconnues) – valeurs éthiques fondamentales (en adéquation avec la charte d'éthique du sport suisse de la Confédération et de Swiss Olympic) – respect des dispositions en matière de subventions – autres exigences formulées par l'OFSPPO et Swiss Olympic <p>L'OFSPPO et Swiss Olympic formulent les conditions devant impérativement être respectées par les fédérations/organismes ainsi que les instruments devant être utilisés pour garantir le respect de ces exigences qualitatives. Cela permet aux fédérations sportives de se familiariser à un stade précoce avec les conditions et avec leurs conséquences sur l'organisation, la planification et le financement des projets.</p>	
<p>Activités de soutien</p>	
<p>2.2.1</p>	<p>L'OFSPPO/Swiss Olympic dressent une vue d'ensemble des instruments et des processus à mettre en œuvre pour respecter les standards de durabilité lors de la planification et de la réalisation d'une manifestation. Ils suivent l'évolution de ces instruments et processus et soutiennent les fédérations/organismes dans le cadre de leur mise en œuvre.</p> <p>Sont pris en compte les instruments qui sont reconnus sur le plan international (p. ex. normes GRI), qui ont été développés par des fédérations internationales ou nationales en vue de grandes manifestations sportives (p. ex. stratégie du CIO en matière de durabilité) ou qui sont utilisés par un ou plusieurs cantons (p. ex. recommandations de www.manifestation-verte.ch).</p>
<p>2.2.2</p>	<p>L'OFSPPO garantit la coordination interne à l'administration fédérale en ce qui concerne l'encouragement de la durabilité des grandes manifestations sportives. Il consulte les offices fédéraux concernés lors de la définition des exigences posées aux fédérations sportives/organismes et de l'évaluation des concepts de réalisation correspondants.</p>



3.2.3 Champ d'action «Conditions cadres pour les manifestations récurrentes»

Mesure 3.1	Etat des lieux de la pratique des pouvoirs publics et de Swiss Olympic en matière de soutien aux manifestations sportives récurrentes
	<p>L'OFSPPO et Swiss Olympic améliorent la transparence sur la pratique actuelle des pouvoirs publics/de Swiss Olympic en matière de soutien aux manifestations internationales récurrentes (y compris catalogue de prestations et pratique de l'armée et de la protection civile en matière de facturation). Les défis et les besoins des manifestations récurrentes ainsi que leur potentiel eu égard aux objectifs d'encouragement des pouvoirs publics sont analysés en collaboration avec SwissTopSport, l'association qui réunit les principales grandes manifestations sportives récurrentes de Suisse. Ce faisant, la participation des cantons et d'autres acteurs dans le soutien aux grandes manifestations récurrentes sont prises en compte. Sur cette base, l'OFSPPO, en collaboration avec l'armée, l'OFPP, Swiss Olympic, les cantons et d'autres acteurs (p. ex. les régions touristiques) évalue l'engagement déployé en faveur des manifestations récurrentes ainsi que la forme, l'ampleur et les bénéficiaires des prestations de soutien. Il n'est pas prévu que la Confédération subventionne directement des manifestations récurrentes.</p>

4 Mise en œuvre de la stratégie

Les mesures sont mises en œuvre conformément aux responsabilités et aux échéances citées précédemment.

La présente stratégie est d'autant plus efficace qu'elle est soutenue par un grand nombre de partenaires (notamment les fédérations sportives, les cantons, les communes accueillant les manifestations, les organisateurs et les exploitants d'installations sportives). Ces partenaires décident en toute indépendance du soutien qu'ils entendent apporter aux différents buts et mesures. L'OFSPPO et Swiss Olympic veillent à ce que le plus grand nombre possible de partenaires fassent leurs ces objectifs stratégiques et participent à leur mise en œuvre.